



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections

ARRÊTÉ n° 78-2026-02-19 - 00004

**relatif à la composition des commissions de propagande
pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026**

Le préfet des Yvelines
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L241 et R32;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté n° 78-2026-01-27-008 du 27 janvier 2026 relatif à l'institution des commissions de propagande ainsi qu' à la date limite de remise des documents électoraux ;

Vu les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel de Versailles et du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Composition des commissions de propagande.

La composition des commissions prévues à l'article 1 de l'arrêté n° 78-2026-01-27-008 du 27 janvier 2026 susvisé est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 2 : En l'absence de secrétaire, le membre désigné par le préfet peut également exercer le rôle de secrétaire.

Article 3 : Pour les trois commissions du point 4 de l'annexe du présent arrêté (Commissions des communes assurant la mise sous pli relevant de l'arrondissement de Versailles et des communes dont la mise sous pli est effectuée par le routeur de la Préfecture), Monsieur Fabrice Champeyroux est suppléant pour l'ensemble des membres désignés par le préfet et l'ensemble des secrétaires de ces trois commissions.

Article 4

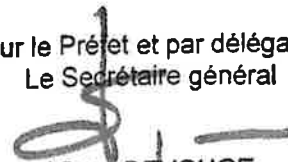
Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, les sous-préfets des arrondissements de Mantes-La-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le

19 FEB 2026

Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Victor DEVOUGE

4 - Commissions des communes assurant la mise sous pli relevant de l'arrondissement de Versailles et des communes dont la mise sous pli est effectuée par le routeur de la Préfecture

(Annexe 2 de l'arrêté 78-2026-01-27-00008 point 4) :

Commission n°1

- Président	Bertrand MENAY, président du tribunal judiciaire
	<i>Suppléant : Olivier LESOBRE, magistrat</i>
- Membre désigné par le préfet	Titulaire : Laurent BARRAUD
	<i>Suppléant :</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : Laetitia LEMEY
	<i>Suppléant : Jean-Luc MADICDUCOUT</i>
- Secrétaire	Titulaire : Isabelle LOURY
	<i>Suppléant</i>

Commission n°2

- Président	Emmanuelle PIERUCCI , magistrate
	<i>Suppléant : Constance DAUCE , magistrate</i>
- Membre désigné par le préfet	Titulaire : Céline TARDY-RIALLAND
	<i>Suppléant :</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : Soraya ZIADI
	<i>Suppléant : Christèle COUSIN</i>
- Secrétaire	Titulaire : Christiane LE MOGUEDEC
	<i>Suppléant</i>



Commission n°3

- Président	Anne LECLERC, magistrate
	<i>Suppléant : Sandy SIVAGER, magistrate</i>
- Membre désigné par le préfet	Titulaire : Amina KARIC
	<i>Suppléant : Jean-Denis HAUCHECORNE</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : Johan MAILLARD
	<i>Suppléants : Laurent VIELLIOT, Sophie PADIER</i>
- Secrétaire	Titulaire : Christine SU
	<i>Suppléant</i>

